



DOULA CÉLIA



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – Définitions :

La prestataire désigne Célia Tendil, gérante de la micro-entreprise ci-dessous :

CELIA TENDIL EI – 165 BURIN – 56130 SAINT DOLAY

07.65.22.81.99 / bonjour@doulacelia.fr

SIRET : 913 237 384 00015

Le ou la client.e désigne toute personne morale ou physique majeure, disposant d'une pleine capacité juridique, procédant à une commande de prestation de services auprès de la prestataire.

La prestation désigne l'offre de service proposée par la prestataire, et faisant l'objet d'un devis, d'un contrat, d'une facture ou de tout acte entraînant la collaboration entre la prestataire et le client.

ARTICLE 2 – Objet :

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la prestataire et du ou de la client.e dans le cadre de la vente des prestations existantes :

- Accompagnements émotionnels, pratiques et informatifs
- Bien-être
- Ateliers thématiques et groupes de parole

Toute prestation accomplie par la prestataire implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Ces dernières, ou toutes autres conditions présentes sur les devis, bons de commandes ou propositions commerciales de la prestataire, prévalent sur toutes clauses ou conditions contraires présentes sur les documents du client.

ARTICLE 3 – Obligations de la prestataire :

La prestataire s'engage à réaliser la prestation pour laquelle le ou la client.e fait appel à elle, selon les modalités prévues dans le devis et/ou la convention d'accompagnement.

La prestataire s'engage à disposer des compétences adéquates et des moyens matériels nécessaires à la bonne réalisation de ses prestations.



La prestataire s'engage à notifier par avance et dans les meilleurs délais tout congé ou absence temporaire qu'elle serait amenée à prendre durant la période de réalisation de la convention d'accompagnement.

ARTICLE 4 - Tarifs :

Les différents tarifs appliqués sont détaillés sur le site internet <https://doulacia.fr/> et sont également disponibles sur devis. Le prix indiqué est TTC – Toutes Taxes Comprises (TVA non applicable).

La prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de la signature du devis par le ou la client.e .

Les tarifs proposés comprennent les éventuels gestes commerciaux que la prestataire serait amenée à octroyer au ou à la client.e . Ceux-ci sont indiqués dans le devis fourni.

Au prix de chaque prestation s'ajoutent le cas échéant des frais de déplacement (sur la base de 0,50€ par km à partir du 16^{ème} km calculé sur mappy.fr).

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Chaque rendez-vous d'accompagnement commencé est dû dans son intégralité. Si ce rendez-vous devait être écourté du fait de la prestataire, le ou la client.e sera prévenu.e en amont et aura le choix soit de l'annuler, soit de le maintenir. Dans ce dernier cas, le rendez-vous sera facturé prorata temporis.

Les rendez-vous d'accompagnement (hors accompagnements bien-être) sont facturés sur la base de 70€ pour deux heures. La durée prévue du rendez-vous démarre au plus tôt à l'heure convenue, et au plus tard dès l'arrivée de la prestataire au lieu de rendez-vous. Tout dépassement à la demande expresse du client sera facturé prorata temporis.

ARTICLE 5 – Conditions de règlement et pénalités :

Le règlement de la prestation est exigible immédiatement. Toutefois, dans le cadre d'une convention d'accompagnement, il est possible de mettre en place un échancier dont les modalités seront détaillées dans la convention en question.

Le règlement des prestations s'effectue en euros par l'une des modalités suivantes :

- Chèques libellés à l'ordre de CELIA TENDIL
- Espèces
- Virement bancaire
 - o IBAN : FR76 1027 8361 3100 0109 8950 190
 - o BIC : CMCIFR2A
- CESU (uniquement pour les accompagnements individuels)



En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations à la date prévue, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal sera appliquée. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de l'échéance du paiement. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des pénalités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

ARTICLE 6 – Protection de la vie privée :

La prestataire considère comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document ou donnée, dont elle pourra avoir connaissance à l'occasion de l'exécution stricte de ses prestations.

ARTICLE 7 – Résiliation :

L'une et l'autre des parties ont la liberté de mettre fin à la relation commerciale, y compris en cours de contrat, quand bon leur semble. Dans le cadre d'une convention d'accompagnement avec règlement par avance, la prestataire s'engage alors à restituer tout montant qui serait indûment perçu. Le ou la client.e s'engage à honorer les montants correspondant aux prestations déjà effectuées.

ARTICLE 8 – Délai de rétractation :

A compter de la date de signature d'une convention d'accompagnement ou d'un devis, le délai de rétractation est de 14 jours. Le ou la client.e souhaitant se rétracter durant ce délai en informe la prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée autre que les montants correspondant aux rendez-vous déjà effectués.

ARTICLE 9 – Limites de responsabilité :

La prestataire ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conditions et du déroulé de la naissance pour les faits échappant à son périmètre d'action.



ARTICLE 10 – Moyens de recours en cas de différend

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, l'entreprise Doula Célia a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. En cas de litige, il est possible de déposer une réclamation sur son site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu/> ou par voie postale en écrivant à :

*CNPM – MEDIATION – CONSOMMATION
27 avenue de la Libération
42400 SAINT-CHAMOND*

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grande Instance de Nantes est le seul compétent pour régler le litige.

Par sa signature, le ou la client.e reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente, les valider et les accepter.

Fait à _____ en deux exemplaires le ____ / ____ / ____ .